

Informations de base	
2025/3028(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les arrestations et jugements arbitraires en Azerbaïdjan des universitaires Bahruz Samadov et Igbal Abilov	
Subject 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Azerbaïdjan	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Service européen pour l'action extérieure	KALLAS Kaja

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/12/2025	Débat en plénière		
18/12/2025	Décision du Parlement	T10-0339/2025	Résumé
18/12/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/3028(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0567/2025	15/12/2025	
Proposition de résolution		B10-0576/2025	15/12/2025	

Proposition de résolution		B10-0581/2025	15/12/2025	
Proposition de résolution		B10-0583/2025	15/12/2025	
Proposition de résolution		B10-0589/2025	15/12/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0339/2025	18/12/2025	Résumé

Résolution sur les arrestations et jugements arbitraires en Azerbaïdjan des universitaires Bahruz Samadov et Igbal Abilov

2025/3028(RSP) - 18/12/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 477 voix pour, 7 contre et 69 abstentions, une résolution sur l'arrestation et les jugements arbitraires des universitaires Bahruz Samadov et Igbal Abilov en Azerbaïdjan.

Depuis début 2025, le nombre de prisonniers politiques en Azerbaïdjan a explosé pour atteindre près de 400 personnes, détenues arbitrairement sur la base de motifs politiques, parmi lesquelles des militants de la société civile, des dirigeants de l'opposition, des journalistes, des universitaires et des défenseurs des droits de l'homme.

Igbal Abilov, chercheur appartenant à la minorité ethnique talyche et rédacteur en chef du journal Talysh National Academy News et Bahruz Samadov, doctorant à l'Université Charles, ont été condamnés respectivement à 18 et 15 ans de prison pour haute trahison. Leurs procès se sont déroulés à huis clos, en violation des normes internationales relatives au droit à un procès équitable et de la présomption d'innocence. Les preuves invoquées se limitaient à des contacts et des échanges avec des universitaires arméniens.

Le Parlement a fermement condamné l'arrestation, les poursuites et la condamnation de Bahruz Samadov et d'Igbal Abilov, fondés sur des accusations à motivation politique, et a exigé leur libération immédiate et inconditionnelle. Il s'est dit particulièrement alarmé par le détournement des dispositions relatives à la sécurité nationale à des fins de harcèlement judiciaire, d'intimidation et de criminalisation de la liberté d'expression, de la défense de la paix et de la critique publique. Les députés ont également exprimé leur profonde préoccupation face à l'érosion continue des libertés académiques et des droits culturels en Azerbaïdjan.

La résolution a appelé l'Azerbaïdjan à mettre sa législation en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Elle a également exhorté l'UE à envisager des **sanctions ciblées** contre les responsables et à renforcer son soutien aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique en Azerbaïdjan.

Enfin, le Parlement a demandé un suivi étroit des dossiers par la délégation de l'UE à Bakou et a exigé que tout progrès concernant un futur accord de partenariat soit conditionné par des **avancées tangibles** en matière de droits de l'homme, d'état de droit et de respect des valeurs et principes de l'UE.